PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2026

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 7 juillet à 20 heures dans la salle de la mairie de Saint-Amand commune déléguée de Saint-Amand-Villages en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VAUTTIER, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal du lundi 8 juin 2026
2. Eglise de Saint-Symphorien-les-Buttes : diagnostic et travaux urgents
3. Sécurisation RD59
4. Remplacement d'un drapeau commémoratif
5. Tarifs restauration scolaire 2026-2027
6. Tarifs garderie 2026-2027
7. Tarifs salles communales
8. Repas des ainés
9. Création d'emploi adjoint technique principal 2ème classe 34h/35
10. Cadeaux pour les stagiaires
11. Ouverture des commerces le dimanche en 2027
12. Référent déchets
13. Informations et questions diverses

Présents : ASSELIN Didier **-** BINET Marcel - BINET Martine - BOUTELOUP Nadège - CHAMPEL Sébastien - DELAFOSSE Sandrine - DELARUE Isabelle - DESPREY Annabelle - FAUVEL Denis - GOULHOT Gilles - GUILLET Sandrine - GUIVARCH Yann - HOUSSEMAINE Laurent - LEBOUCHER Isabelle - LEGIGAN Géraldine - LEPAS Olivier - NEEL Nelly – PARCOIT Sylvia - PELLAN Florence - QUENAULT Emilien - ROULAND Thibaut -SALMON Laurent - TAILLEPIED Dave - TIENDREBEOGO Wendyam - VAUTTIER Jean-Michel.

Absents excusés et représentés : FAUVEL Denis donne pouvoir à VAUTTIER Jean-Michel - SUZANNE Marie-Josèphe donne pouvoir à GUIVARCH Yann

Absents non excusés : CAILLOT Alexis

Secrétaire de séance : CHAMPEL Sébastien

Quorum atteint

20 h 00 début de séance

1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 8 JUIN 2026

Le procès-verbal du lundi 8 juin 2026 est approuvé à l'unanimité.

2-DELIBERATION 2026/054 – EGLISE DE SAINT-SYMHORIEN-LES-BUTTES : DIAGNOSTIC ET TRAVAUX URGENTS

Monsieur le Maire rappelle au conseil la nécessité de travaux urgents de dépose des vitraux (pour un montant estimatif de 3 060 € TTC) pour l'église de Saint-Symphorien-les-Buttes, inscrite aux Monuments Historiques. La commission « Bâtiments » a constaté l'urgence pour les travaux de dépose des vitraux, tout comme l'UDAP (Unité départementale de l'architecture et du patrimoine) et le pôle patrimoine et territoires du Département. Ces travaux de dépose pourront être autorisés par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles) sous réserve de l'engagement de réalisation d'un diagnostic architectural sur cette église. Les aides pour le diagnostic pourraient être de 30 % par la DRAC et de 20 % par le Département. Il est rappelé que 15 000 € TTC ont été prévu au budget 2026 pour cette étude.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** la réalisation d'un diagnostic architectural sur l'église de Saint-Symphorien-les-Buttes.
- **Autorise** le Maire à recruter un Architecte du patrimoine pour la réalisation du diagnostic et à signer le contrat, après avis de l'UDAP, dans les limites du montant inscrit au budget.
- **Autorise** le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département de la Manche et à solliciter les autorisations nécessaires.
- **Autorise** le Maire à engager les travaux urgents de dépose de vitraux de l'église de Saint-Symphorien-les-Buttes, dès accord de la DRAC

3-DELIBERATION 2026/055 – SECURISATION RD59

Monsieur le maire rappelle le projet de sécurisation de la RD 59 qui avait été travaillé par la précédente équipe municipale et inscrit au budget. Ce projet comprenait la mise en place d'un ralentisseur ainsi que la réfection des trottoirs. Le montant des travaux a été estimé à 550 000 TTC, sachant que la commune de Torigny-les-Villes serait concernée pour un tiers du montant des travaux. Le reste à charge de l'opération pour la commune, sous conditions de subventions, avoisinerait 280 000 €.

Il est proposé d'ajourner ce projet coûteux et comprenant beaucoup d'incertitudes et de procéder dans un premier temps à une modification de l'entrée d'agglomération au niveau du Clos des Lilas, et à la pose d'un radar pédagogique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention :

- **Ajourne** le projet de sécurisation de la RD59 tel que décrit ci-dessus
- **Demande** la modification de l'entrée d'agglomération au niveau du Clos des Lilas, avec pose d'un radar pédagogique
- **Souhaite** que soient étudiées, avec l'Agence routière départementale, les possibilités de limiter la vitesse à 30 km/h et/ou de mettre en place des stops.

4-DELIBERATION 2026/056 – REMPLACEMENT D'UN DRAPEAU COMMEMORATIF

Monsieur le Maire propose le remplacement d'un drapeau commémoratif.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Décide** l'acquisition d'un drapeau commémoratif pour un montant d'environ 1 600 €
- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention d'un montant de 500 € auprès de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG)

5-DELIBERATION 2026/057 – TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Thibaut ROULAND, adjoint aux finances, **décide à la majorité** de fixer de la manière suivante les prix de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2026/2027 :

Tarifs cantine :
- Enfants 4,80 €
- Adultes 8,20 €

6-DELIBERATION 2026/058 - TARIFS GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Thibaut ROULAND, adjoint aux finances, **décide à la majorité** de fixer de la manière suivante les prix de la garderie pour l'année scolaire 2026/2027 :

Tarifs garderie :
¼ heure matin : 0,70 €
¼ heure après-midi : 0,75 €
Pénalité en cas de retard : 4 €

7-DELIBERATION 2026/059 - TARIFS DES SALLES COMMUNALES 2027

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur Thibaut ROULAND, adjoint aux finances et en avoir délibéré, **à la majorité, fixe** comme suit les tarifs de location des salles communales pour l'année 2027 :

Salle communale (Saint-Amand)	Habitants de Saint-Amand-Villages	Hors commune
Week-end	210 €	258 €
Journée semaine	94 €	115 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	41 €	51 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25 €	25 €
Forfait vaisselle (avec gratuité du lave-vaisselle)	50 €	50 €

Salle André Binet (La Chapelle-du-Fest)	Habitants de Saint-Amand-Villages	Hors commune
Week-end	270 €	330 €
Journée semaine	130 €	160 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	58 €	71 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25 €	25 €
Forfait vaisselle (avec gratuité du lave-vaisselle)	50 €	50 €

Salle de convivialité (Placy-Montaigu)	Habitants de Saint-Amand-Villages	Hors commune
Week-end	235 €	258 €
Journée semaine	94 €	115 €
Journée supplémentaire (hors week-end)	41 €	51 €
Lave-vaisselle (sans location de vaisselle)	25 €	25 €
Forfait vaisselle (avec gratuité du lave-vaisselle)	50 €	50 €

8-DELIBERATION 2026/060 - REPAS DES AINES

L'adjointe en charge des manifestations, Isabelle DELARUE, informe le conseil que le traiteur a été retenu, avec un montant de 31,04 € par repas (sans les boissons et le pain). Le prix de revient total (avec l'animation, les fleurs…) s'établira à environ 40 € par participant.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur les participations.

Après délibération, le conseil municipal, **à la majorité** :

- **Décide** de conserver la gratuité pour les habitants de plus de 70 ans
- **Fixe** à 15 € la participation des conjoints ayant moins de 70 ans
- **Fixe** à 30 € la participation des conjoints des conseillers municipaux

9-DELIBERATION 2026/061 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (34 H 00/ 35)

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, **à l'unanimité**, **décide** la création d'un emploi permanent d'Adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (34H00 / 35).

10-DELIBERATION 2026/062 - CADEAUX POUR LES STAGIAIRES

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après délibération, le conseil municipal, **à la majorité**, **décide** d'accorder des cadeaux aux jeunes ou aux adultes qui effectuent un stage auprès de la commune, selon la grille suivante :

Type de stage	Durée du stage	Exemple	Valeur
Stage de découverte professionnelle / séquence observation	Une à deux semaines	Stages de seconde générale	5 €
Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)	Deux à trois semaines	Stages Lycée professionnel	10 €
Stage qualifiant, avec investissement important du stagiaire	Plus de trois semaines	Stage secrétaire de mairie, MFR	30 €

Il s'agira notamment d'objets aux couleurs de Saint-Amand-Villages.

11-DELIBERATION 2026/063 - OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE EN 2027

Les commerces de détail peuvent ouvrir de façon ponctuelle par décision du Maire, après avis du conseil municipal dans la limite de 12 dimanches par an.

Saint-Lô Agglo sera amenée à se prononcer, sur saisine obligatoire du maire, lorsque le nombre de dimanche est supérieur à 5.

Il est proposé les dates suivantes :

- Le premier dimanche des soldes d'hiver : dimanche 10 janvier 2027
- Le premier dimanche des soldes d'été : dimanche 27 juin 2027
- Les six dimanches avant les fêtes de fin d'année : dimanches 21, 28 novembre 2027 / dimanches 5, 12, 19, 26 décembre 2027

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité** (14 voix pour, 9 contre et 3 abstentions) **donne un avis favorable** aux dates d'ouvertures des commerces le dimanche ci-dessus.

12-DELIBERATION 2026/064 - DESIGNATION D'UN REFERENT « DECHETS » AUPRES DE SAINT-LÔ AGGLO

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Saint-Lô Agglo pour la désignation d'un référent « Déchets ».

Le Conseil Municipal**, à l'unanimité**, **désigne** Gilles GOULHOT référent « Déchets ».

13-INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a donné délégation à Nadège BOUTELOUP pour assister Thibaut ROULAND, adjoint, dans le domaine de la communication, notamment numérique. Dans ce domaine, il invite les conseillers à télécharger l'application « Mon Village » où des publications commencent à être postées. Les associations et les entreprises volontaires auront également la possibilité de poster des informations.

- Monsieur le Maire fait part du courrier de recours amiable concernant une demande de dérogation scolaire qui avait reçu un avis défavorable. Les conseillers confirment à la majorité l'avis défavorable à cette dérogation.

- Le conseil est informé d'une récente réunion avec les agents des services techniques afin de lever certains malentendus et repréciser les liens hiérarchiques.

- Monsieur le Maire fait part des projets de réfection des vitraux pour les églises de Placy-Montaigu et La Chapelle-du-Fest. La commission « Bâtiments » s'est penché sur la question en même temps que pour l'église de Saint-Symphorien-les-Buttes. Pour l'église de Placy-Montaigu, les travaux urgents s'élèveraient à 5 684 €. Si la totalité des vitraux étaient restaurés, le coût serait de 34 708 €, avec une possibilité de subventions par l'Etat et le Département à hauteur de 50 % (le Département doit cependant nous indiquer si un diagnostic est nécessaire en préalable). Pour l'église de La Chapelle-du-Fest, la réfection des vitraux semble moins urgente. Le montant pourrait s'élever à 7 493 € pour deux vitraux.

- Monsieur le Maire informe le conseil que la vente d'herbe sur le terrain du futur lotissement, après publicité, a été effectuée auprès de M. Martial GILLETTE pour un montant de 550 €.

- Il est fait part de l'avancement du projet de lotissement La Prairie. Un macro-lot serait destiné à des logements sociaux construits par Manche Habitat. Un deuxième accueillerait des logements individuels en accession à la propriété (comptabilisés en logements sociaux) construits par Logimanche. Nous sommes maintenant en attente du retour du bureau d'études TECAM.

- Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a pris un arrêté afin que les compétences en matière de police, notamment concernant la lutte contre l'habitat indigne, mais aussi dans les autres domaines, ne soient pas transférées à Saint-Lô Agglo.

- Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciements suite à la reprise des concessions (columbarium) à titre onéreux.

- Le Rapport de performance de Saint-Lô Agglo est disponible sur demande. Toujours concernant Saint-Lô Agglo, Monsieur le Maire fait part de l'inauguration de l'éclairage du terrain de football, qui s'est parfaitement déroulée. Lors de la dernière réunion de Bureau de la communauté d'agglomération, le 15 juin, ont été abordés notamment l'achat d'un terrain à Cavigny, des transferts de terrains concernant la distribution d'eau potable, l'aide aux centres de loisirs associatifs et la vente d'un terrain d'activités à Saint Clair. Une réunion portant sur la deuxième modification du PLUI est organisée. Cette modification devrait être applicable en mars 2027.

- Nadège BOUTELOUP intervient par rapport au projet d'implantation d'une surface commerciale par l'enseigne LECLERC ; elle s'interroge sur le problème de concurrence par rapport aux commerces alentours et demande si la commune ne pourrait pas intervenir. La surface de vente étant de moins de 1 000 m2, le projet n'est pas soumis à l'avis de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC). La commune n'a aucun levier par rapport à ce projet, seuls les concurrents pourraient éventuellement engager un recours sur le Permis de construire. Monsieur le Maire précise par ailleurs qu'il a demandé une correction à La Manche Libre suite à l'article indiquant une validation du projet par le conseil municipal, ce qui est parfaitement inexact.

- Annabelle DESPREY demande ce qui peut être fait par rapport à des aboiements excessifs de chiens. Des courriers pourront dans un premier temps être adressés aux propriétaires des animaux concernés.

Fin de séance 22 h 10

Le Maire,
Jean-Michel VAUTTIER

Le secrétaire de séance,
Sébastien CHAMPEL